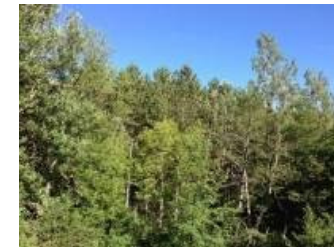


Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes



Plan d'actions 2015/2020

Novembre 2014 – révisé suite au bilan d'étape de juin 2015

Sommaire

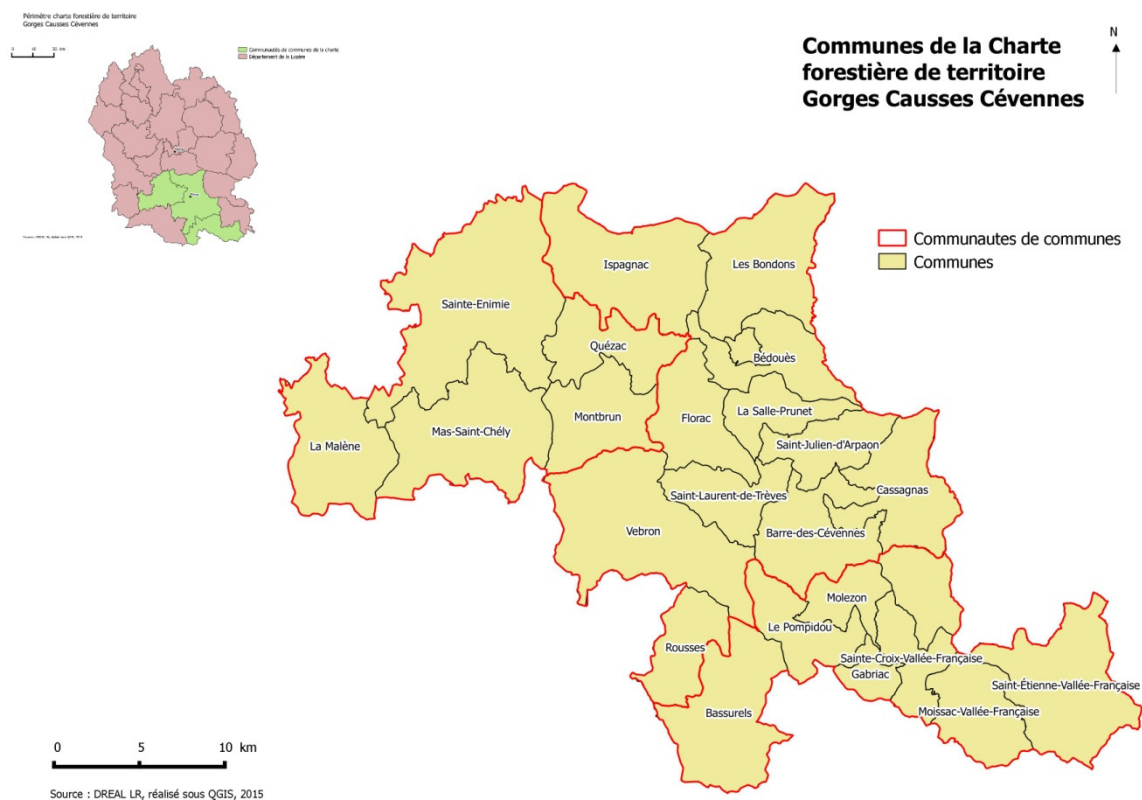
1. Rappel du contexte	3
2. Comment ce plan d'actions a-t-il été élaboré ?.....	5
3. Le plan d'actions prévisionnel détaillé.....	6
Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière	9
Axe 2 : Gérer les interfaces	21
Axe 3: Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois	34
Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer	50
4. Echancier	61

1. Rappel du contexte

Les chartes forestières sont des outils à disposition des élus qui permettent d'initier, en coopération avec les acteurs locaux, un projet stratégique pour le territoire en faveur de la forêt et du bois, et de le traduire en un programme d'action pluriannuel.

C'est ainsi que les élus de 3 communautés de communes ont décidé de s'unir pour élaborer la charte forestière Gorges Causses Cévennes :

- La Communauté de communes de Florac-Sud Lozère (ex- communautés de communes du Pays de Florac du Haut Tarn et Cévenoles Tarnon Mimente)
- La Communauté de communes des Gorges du Tarn et des grands Causses
- La Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons
-



Une Charte forestière est menée en trois phases (qui se superposent) sur environ 18 mois. Le calendrier d'élaboration de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes a été le suivant :

Phases		Durée	Document disponible	Validation
Phase 1	Diagnostic partagé	9 mois	Diagnostic	23/10/2014
Phase 2	Définition des orientations et stratégies pour le territoire	4 mois	Orientations pour la charte forestière	23/10/2014
Phase 3	Elaboration d'un plan d'actions	6 mois	Plan d'actions 2015/2020	En cours
Signature de la charte forestière par la communauté de communes porteuse		Novembre 2014		

Cette phase d'élaboration, qui est nécessaire, s'est néanmoins déjà accompagnée en 2014 de réalisations concrètes sur différentes thématiques :

- La desserte avec le recensement des points noirs de desserte avec les élus et l'émergence de projets de dessertes forestières sur les communes de St Julien d'Arpaon et Barre des Cévennes notamment ;
- Le bois-construction avec la rencontre des entreprises pour avoir leur avis sur un projet concret de rénovation bois à Florac et la tenue d'une réunion d'information auprès des élus sur l'insertion de bois local dans les marchés publics ;
- Le lien entre agriculture et forêt avec la rédaction de fiches d'exemples d'agriculteurs qui valorisent leurs bois de différentes façons (piquets, bois-bûche, exploitation forestière, sylvo-pastoralisme) ;
- Le bois-énergie avec récolte des données sur le fonctionnement de chaudières auprès des communes et communautés de communes pour mieux cibler ensuite les changements de chaudières ;
- Le regroupement des propriétaires avec les débuts d'une animation pour mettre en place une association de regroupement de propriétaires pour une gestion durable, sur le secteur des Cévennes.

Le diagnostic et les orientations sont disponibles auprès de la communauté de communes cévenoles Tarnon Mimente, porteuse de la charte forestière.

Ce document rassemble les fiches des actions prévisionnelles qui seront menées sur la période 2015/2020.

2. Comment ce plan d'actions a-t-il été élaboré ?

Ce plan d'action intervient après une phase initiale de concertation entre les différents acteurs impliqués dans l'élaboration de la charte forestière et traduit la stratégie adoptée pour le territoire.

Quatre axes et une trentaine d'objectifs sont ressortis d'un atelier de travail. Puis, une soixantaine d'actions ont été définies à partir : de ces objectifs ; d'une visite de terrain ; et de quatre ateliers de travail en salle.

Les objectifs et les actions ont ensuite été priorisés pour être plus opérationnels (voir les objectifs dans les documents « diagnostic » et « orientations pour la charte forestière, et les actions ci-dessous). Ont ainsi été retenus 11 objectifs et 22 actions.

A noter qu'un des objectifs prioritaires de la charte forestière, qui était de « concilier gestion cynégétique et gestion forestière » ne s'est pas traduit, lors des ateliers de travail, par des actions précises. Il sera donc à retravailler pour les années à venir.

D'autre part, certaines actions, qui ne font pas aujourd'hui l'objet de fiches-actions à proprement parlé, pourront être mises en œuvre plus tard. Elles doivent ainsi être gardées en mémoire. Par exemple : à titre indicatif, la charte forestière s'attachera à se coordonner avec le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui définit des sites intéressants au niveau écologique et sur lesquels est menée une politique particulière alliant préservation de l'environnement et accueil du public. En effet, la charte forestière ayant un objectif d'exemplarité, ses actions devront se conformer à cette politique des Espaces Naturels Sensibles conduite au niveau du Conseil général.

3. Le plan d'actions prévisionnel détaillé

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière dynamique

Lutter contre le morcellement forestier

1. Animation pour un regroupement de propriétaires (suite action de préfiguration) -
2. Animation pour du regroupement foncier

Aller vers une gestion forestière économiquement viable

Améliorer la valeur ajoutée de la ressource locale

3. Monter un chantier-exemple d'une exploitation en régie

Aller vers une gestion forestière durable

Diversifier les essences et le traitement des peuplements

4. Détermination d'itinéraires sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

Favoriser le lien agriculture/forêt

5. Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)
6. Mettre en place un projet d'agro-foresterie (lien avec Terra Rural)
7. Valoriser le foncier par une animation autour de la trufficulture
8. Elus et foncier : Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires

Aller vers une forêt préservée et protectrice

Anticiper les risques pour la forêt

9. Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle
10. Mise en place d'un sylvetum (expérimentations sur le changement climatique)

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

Promouvoir la consommation locale par les marchés publics

11. Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local
12. Prospection sur les projets de chaudières au bois

Développer un approvisionnement local

13. Accompagner l'approvisionnement local des chaudières bois publiques et privées
14. Structurer une filière bois-bûche (châtaigniers?) sur une communauté de communes
15. Réalisation d'un guide/répertoire virtuel des produits bois et équipements disponibles localement sur le territoire
16. Monter un groupe d'échanges d'entreprises en vue d'une mutualisation d'outils de production et/ou le développement d'un produit de niche et/ou une massification de l'offre

Améliorer la desserte

17. Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil général et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)

Axe4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une culture forestière commune

Sensibiliser, communiquer et former sur la forêt (tous)

18. Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisations pour tous
19. Créer un évènement sur la forêt

Aller vers un partage des connaissances forestières

Favoriser la connaissance des différents usagers

20. Concevoir des panneaux temporaires d'explication pour les chantiers d'exploitation
21. Valoriser un sentier forestier

Aller vers une politique forestière territoriale de long terme

Faire vivre la charte forestière

22. Animer la démarche charte forestière

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière dynamique

FICHE ACTION N°1	Regroupement des propriétaires
Contexte/objectifs	
<p>Le territoire de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes est composé d'une multitude de propriétaires privés, ayant des surfaces forestières souvent réduites (inférieures à 4 ha), et ce notamment sur la partie cévenole. Ainsi, sur le secteur de la charte forestière, la majorité des propriétaires forestiers identifiés au cadastre possède moins de 4 hectares de forêt. Ce morcellement peut constituer un frein important à la mobilisation de bois, et n'incite pas les propriétaires à gérer de façon durable leur patrimoine.</p> <p>Le regroupement de propriétaires privés peut être une première solution à la lutte contre le morcellement forestier.</p> <p>Cette action propose donc de créer les conditions favorables à un regroupement de propriétaires privés.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action a été commencée en 2014, en tant qu'action de préfiguration, et continuera sur les années 2015 et 2016.</p> <p>Phase 1 : Identification de deux ou trois secteurs potentiellement intéressants, à partir : du diagnostic de la charte forestière de territoire, des expériences de terrain des techniciens du CRPF, d'un « appel aux propriétaires » privés et des volontés communales.</p> <p>Une description détaillée de ces secteurs sera ensuite réalisée (morcellement, peuplements forestiers, possibilités de gestion forestière et d'exploitation). Cette phase permettra d'identifier le secteur le plus intéressant, que ce soit en termes de potentialités forestières, de volonté politique, ou de volontariat des propriétaires privés.</p> <p>Un engagement des communes volontaires à travailler sur ce projet devra être validé.</p> <p>Phase 2 : Choix du secteur par un comité de décision constitué d'élus et de techniciens forestiers.</p> <p>Phase 3 : Réunion avec les élus du secteur concerné pour expliquer la démarche et leur apporter les éléments de connaissance et de communication auprès de leurs administrés.</p> <p>Phase 4 : Extraction des coordonnées de tous les propriétaires situés sur le secteur identifié et mise à jour de ces données auprès des communes.</p>	

Phase 5 : Organisation d'une réunion publique auprès des propriétaires privés des communes concernées afin de démontrer l'intérêt de travailler sur leur patrimoine forestier, et de présenter les outils mis à leur disposition.

Un courrier d'invitation cosigné charte forestière / mairies / CRPF sera envoyé à tous les propriétaires du secteur identifié. Ce courrier permettra également d'identifier les volontés et les objectifs des propriétaires.

Un compte-rendu de cette réunion sera ensuite envoyé à tous les propriétaires, qu'ils y aient assisté ou non.

Phase 6 : Travail de préparation cartographique afin d'organiser la suite de l'action.

Phase 7 : Diagnostics auprès des propriétaires forestiers intéressés (une trentaine de prévus), permettant de définir exactement les parcelles pouvant être intéressantes pour un regroupement, de communiquer plus précisément sur la mise en place d'une ASLGF, et, faire un point sur l'accessibilité des parcelles et la desserte possible, point particulièrement important pour les Cévennes.

Phase 8 : Travail avec un groupe réduit de propriétaires et d'élus pour l'élaboration des statuts de l'association et la stratégie de communication.

Phase 9 : Tenue de l'Assemblée Générale Constitutive de la structure de regroupement / Lancement effectif de l'association.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°2, n°3, n°14, n°17, n°18, n°22

Maître d'ouvrage	Phases 1 à 6 : CRPF Phases 7 à 9 : Maîtrise d'ouvrage partagée entre la CRPF et la Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, avec l'appui de l'animatrice de la CFT pour l'animation
Partenaires identifiés	Communautés de communes portant la charte forestière, Syndicat des propriétaires forestiers privés, chambre d'agriculture, association des communes forestières, Parc National des Cévennes, Conseil général de Lozère, DDT
Lieu de réalisation : Cévennes	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : MT* *LT = long terme = 4 ans et plus MT = moyen terme = entre 2 et 4 ans CT = court terme = moins de 2 ans	<u>Phases 1 à 6 : (réalisées)</u> Coût total : 5 200 € Autofinancement CRPF : 1 040 € Aide du Conseil général de Lozère : 4 160 € <u>Phases 7 à 9 :</u> Coût total : 16735 € Autofinancement Communauté de communes : 3347 € Autofinancement CRPF : 3347 €
Type d'action : animation	

Calendrier prévisionnel : 2014/2015 Phase 1 à 3 : 4 mois ; Phase 4 et 5 : 2 mois ; Phase 6 : 1 mois ; Phases 7 à 9 : 12 mois	Autres financeurs (Région, département) : 10 041 €
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles dans la presse et bulletins communaux - Nombre de communes intéressées - Nombre de propriétaires contactés - Nombre de propriétaires souhaitant s'engager sur un regroupement - Nombre de propriétaires effectivement engagés dans l'association - Nombre d'hectares concernés par l'association - Nombre de m3 de bois valorisable concernés
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un plan simple de gestion concerté

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière dynamique

FICHE ACTION N°2	Animation pour du regroupement foncier
Contexte/objectifs	
<p>Le foncier en Lozère est morcelé, et plus particulièrement dans le secteur des Cévennes. Ce morcellement peut-être un des facteurs à la non-gestion des forêts, en particulier celles des propriétaires privés.</p> <p>Par une animation spécifique auprès des propriétaires fonciers, il est possible de diminuer ce morcellement afin de favoriser la gestion forestière durable.</p> <p>Sur le territoire de la charte forestière, les enjeux au niveau foncier sont différents selon les secteurs : l'animation foncière serait à réaliser plutôt dans les vallées, notamment cévenoles, constituées d'un petit parcellaire, sur lequel il est intéressant de faire des échanges, que sur les Causses, où le foncier est constitué de grandes parcelles avec de grandes superficies, qui ont parfois des vocations déjà forestières.</p> <p>Le but est donc de restructurer au niveau du foncier un secteur intéressant en fonction du potentiel forestier et des volontés des élus.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Phase 1 : Diagnostic cadastral à l'échelle d'un massif retenu avec les élus</p> <p>Phase 2 : Envoi d'un questionnaire orienté sur le foncier à tous les propriétaires concernés sur le massif : éclatement des parcelles, désir de vendre, d'échanger ou d'acheter des parcelles forestières</p> <p>Phase 3 : Constitution d'un groupe décisionnel technique pour analyser les résultats et faciliter les mouvements de parcelles (achat, vente et échange)</p> <p>Phase 4 : Animation de la négociation entre propriétaires suite à l'orientation donnée par le groupe décisionnel technique</p> <p>Phase 5 : Accompagnement des propriétaires dans leur démarche jusqu'à concrétisation des échanges, ventes ou achats de parcelles, parfois clôturés par l'obtention des aides pour le petit foncier.</p>	

Opportunité de travail : Début 2015, la commune de la Malène a fait une demande d'accompagnement sur un problème spécifique d'un Bien Non Délémité. Ce bien se compose d'une trentaine de propriétaires sur 405 ha non délimités (propriétaires privés et une section de commune). La nouvelle municipalité souhaite que les propriétaires se regroupent autour d'un « Groupement forestier ». Cette opportunité permet de commencer à travailler sur le foncier.

Phase 1 : Rencontre des propriétaires avec les élus.

Phase 2 : Rédaction d'un rapport résumant les rencontres et les questions survenues lors de ces rencontres

Phase 3 : Réunion collective pour la mise en place d'un groupement forestier

Phase 4 : si accord de tous les propriétaires, mise en place de ce groupement : rédaction des statuts, définition de la gouvernance, etc.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°1, n°17, n°22

Maître d'ouvrage	La Malène avec l'appui de la charte forestière, du CRPF et des Communes forestières pour le BND A définir pour le foncier
Partenaires identifiés	CRPF, Conseil général, SAFER
Lieu de réalisation : une commune du territoire de la charte forestière Commune de la Malène	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : LT	Restructuration du foncier : 20 000 € Aide sur la création d'un groupement forestier avec les propriétaires d'un BND : animation opérationnelle comprise dans la charte forestière de territoire ; des frais de notaires seront tout de même à évaluer si le groupement se met en place.
Type d'action : animation	Indicateurs d'évaluation
Calendrier prévisionnel : 2015/2016 pour le BND 2017 pour le foncier Phases 1 à 3 : 5 mois Phases 4 et 5 : selon avancement	<u>Restructuration du foncier :</u> - Nombre et surface des parcelles échangées - Nombre et surface des parcelles cédées - Surface totale restructurée (îlots dont la surface a augmenté) <u>Création d'un groupement forestier :</u> - Nombre de propriétaires rencontrés - Nombre de propriétaires à la réunion collective - Rapport rédigé - Création du groupement forestier

	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none">- Promotion de cette action- Diffusion pour réaliser d'autres restructurations foncières sur des secteurs potentiellement intéressants

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière économiquement viable

FICHE ACTION N°3	Monter des chantiers-exemple d'exploitation en régie
Contexte/objectifs	
<p>Aujourd'hui, la plupart des coupes importantes, en forêt publique ou privée, sont vendues sur pied. Ce mode de vente permet une prise de risque minimum pour le propriétaire, cependant il ne permet pas une connaissance précise du niveau de valorisation de la coupe. L'exploitation en régie, à savoir l'exploitation prise en charge par le propriétaire dans le cadre d'une vente des bois bords de route, permet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une optimisation du tri ;- Une maîtrise de l'exploitation par les propriétaires. <p>Ce mode de vente peut-être particulièrement intéressant lorsque les coupes sont mélangées en type de produit ou dans le cas de conditions d'exploitation particulières. Cependant, chaque chantier est différent et la régie n'est pas forcément le mode de vente adéquat partout. Des exemples positifs ont eu lieu dans d'autres secteurs (par exemple dans les Pyrénées orientales), avec un système de prévente de la coupe.</p> <p>Cette action se propose donc de réaliser plusieurs chantiers-exemples en régie afin d'avoir une analyse :</p> <ul style="list-style-type: none">- De l'intérêt de la régie sur différents aspects : valorisation des produits, maîtrise de l'exploitation, ... Quels sont les avantages de ce mode de vente par rapport à une vente sur pied, et dans quels cas ?- Des coûts de chantier : mieux connaître les coûts d'exploitation, selon les caractéristiques du chantier. <p>L'objectif est de faire connaître ce mode d'exploitation.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action est partie d'une opportunité et d'une demande de visite chez une propriétaire privée. Mais le chantier en régie, qui devait avoir lieu l'hiver 2014/2015 n'aura finalement pas lieu. Ainsi, une prospection sera réalisée pour trouver un chantier, en forêt publique ou privée, pour lequel l'exploitation en régie peut présenter un intérêt en terme de valorisation des bois et/ou maîtrise de l'exploitation selon des modalités particulières. Il pourra être réalisé un chantier-école, valorisant ainsi la formation professionnelle.</p> <p>Phase 1: Rédaction d'un protocole, validé avec les partenaires permettant d'analyser les chantiers et permettre des comparaisons. Celui-ci devra mettre en</p>	

évidence au moins les points suivants :

- Caractéristiques du site : localisation, surfaces, peuplements, données dendrométriques, historique des interventions, etc.
- Contraintes d'exploitation
- Matériel utilisé
- Main d'œuvre
- Organisation du chantier : phases (coupes, transports, vente)
- Etat des lieux avant/après chantier
- Mesures sur chantier pendant les différentes phases (volume sur pied, tarif de cubage utilisé, volume bois abattu)
- Données sur la valorisation des produits : lots par type de produit, volume par lot, prix de vente par lot
- Suivi des temps passés

Phase 2 : Analyse des cahiers de vente de l'année précédente pour identifier les lots invendus en ciblant ceux où la régie pourrait être un levier d'action et enquête auprès des gestionnaires. Prospection de chantiers identifiés où la régie est possible.

Le choix des chantiers à réaliser et à suivre sera réalisé par un comité technique, composé des principaux partenaires et des élus. Les chantiers devront être variés et représentatifs du territoire.

Phase 3 : Application du protocole aux chantiers identifiés

Phase 4 : Réalisation des chantiers, avec suivi technique permettant la réalisation d'un bilan technico-économique et mettant en évidence les points forts et points faibles de la régie.

Phase 5 : Bilan, synthèse et restitution des résultats. Des fiches diffusables par chantiers seront réalisées. Ce sera également l'occasion de réaliser des visites de chantiers.

Une attention particulière sera portée sur la qualité des exploitations.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°18, n°22

Maître d'ouvrage	A identifier
Partenaires identifiés	ONF, CRPF, PNC, Communes forestières, Syndicat des propriétaires privés, Syndicat des récoltants forestiers
Lieu de réalisation : A définir selon	Plan de financement prévisionnel

le(s) chantier(s) Durée de l'action : CT Type d'action : investissement Calendrier prévisionnel : selon opportunité de chantier / 2016-2017	Intervention expert : 1 jour pour la définition du protocole, 2 jours par chantiers pour l'organisation et le recueil de données, 1 jour de bilan 1000 € par chantier ; 1000 € pour la définition du protocole et le bilan 200 € pour la diffusion des fiches chantiers En partant sur la réalisation de deux chantiers : 3200 €
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chantiers réalisés - Bilans technico-économiques
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Formation auprès des propriétaires sur le cubage et la qualité des bois

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Aller vers une gestion forestière durable

FICHE ACTION N°4	Détermination d'itinéraires sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole
Contexte/objectifs	
<p>Le massif forestier des Cévennes présente des constats alarmants en terme de dépérissement de la châtaigneraie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces problèmes sanitaires, dont notamment les soins culturaux apportés autrefois qui ne le sont plus aujourd'hui, ou l'implantation du châtaignier dans des zones non adaptées à l'essence. Le changement climatique en cours ne va qu'accentuer ce dépérissement. De plus, ces peuplements ont souffert d'un manque criant de sylviculture. Il est donc urgent de travailler à des solutions pour : redynamiser certains peuplements, enrichir les forêts, changer d'essences dans certains secteurs, afin d'envisager d'autres possibilités de gestion et de valorisation (production de bois, plantes médicinales, plantes mellifères...).</p> <p>Le but de cette action est donc de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déterminer des itinéraires sylvicoles dans la châtaigneraie cévenole prenant en compte les stations et enjeux de biodiversité, les changements climatiques à venir et optimisant le stockage de carbone- Construire un référentiel (technique, économique, stockage de carbone) pour permettre le lancement et la réalisation de projets forestiers en forêt privée dans le cadre de mécénat Carbone- Identifier quelques propriétaires intéressés pour mettre en œuvre ces itinéraires sylvicoles	
Descriptif de l'action	
<p>Phase 1 : Analyse et synthèse d'expériences passées, réalisées sur et en dehors du territoire cévenol Les itinéraires sylvicoles proposés au cours du projet s'appuieront sur la logique d'adaptation de l'essence à la station.</p> <p>Phase 2 : Elaboration des itinéraires techniques sylvicoles. Il s'agit de définir les options sylvicoles qui peuvent être envisagées par les propriétaires dans leurs peuplements. Les itinéraires sylvicoles devront intégrer les risques potentiels liés aux changements climatiques et présenter un bilan positif vis-à-vis du stockage du carbone.</p>	

<p>Phase 3 : Evaluation de la pertinence et des potentialités des itinéraires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité technique dans le contexte cévenol - Quantifier la (les) production(s) attendue(s) sur ces itinéraires - Déterminer le potentiel Carbone de ces itinéraires <p>Phase 4 : Identification de propriétaires et suivi de projets de référence</p> <p>Phase 5 : réalisation des chantiers en fonction de l'identification des propriétaires (suite de l'action)</p> <p>Tout ce travail sera complété par un volet important de communication.</p> <p>Cette action vient en complément du guide de sylviculture du châtaignier qui permet de définir des itinéraires sylvicoles majoritairement pour les stations où le châtaignier est adapté.</p> <p>L'action permettra de préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des essences qui peuvent être mises en substitution du châtaignier lorsqu'il n'est pas en station - les modalités techniques d'exécution des opérations et des travaux (quels pré-requis, quelle densité d'implantation des feuillus/résineux: par bouquet? parquet? individuel? Quelles techniques et quels matériels d'implantation pour intervenir en Cévennes? Comment gérer les rejets de châtaignier?...) - les bilans carbone des différents itinéraires sylvicoles. C'est sur ce bilan carbone que l'on s'appuiera pour proposer aux entreprises (mécènes qui ne sont pas forcément dans le domaine forestier) d'apporter un financement complémentaire sur les opérations. <p>Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°1, n°18, n°22</p>	
Maître d'ouvrage	CRPF, avec l'appui de l'animatrice de la CFT pour l'animation
Partenaires identifiés	Parc national des Cévennes, Jean-Michel Boissier, IDF, GIP Massif Central, ETF, DDTM, Syndicats des Propriétaires Forestiers 48 et 30, ONF, GDF30, Coopératives, Experts forestiers, Entrepreneurs et transformateurs locaux...
Lieu de réalisation : Cévennes lozériennes et gardoises concernées par le châtaignier	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : LT	Coût total de l'action : 24 345 € Des aides financières possibles du PNC et de l'Europe à travers le Feder

Type d'action : étude Calendrier prévisionnel : 2015/2016 Phases 1 à 4 : 2015/2016 Réalisation des chantiers : 2016/2017	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des itinéraires sylvicoles - Nombre de participants au comité de discussion - (Nombre d'expériences passées recensées et fiches techniques associées) - Nombre de propriétaires contactés - Nombre de projets forestiers potentiels
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de mécénat pour la gestion forestière - Promotion des résultats de l'action

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°5	Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)
Contexte/objectifs	
<p>L'agriculture joue un rôle non négligeable sur le territoire de la charte forestière. D'après les données de l'Agreste (statistiques agricoles) de 2010, sur les trois communautés de communes concernées, 277 exploitants agricoles sont présents, pour une SAU (surface agricole utilisée) de 27 739 hectares. Les exploitations agricoles possèdent souvent des espaces boisés. Or, ces espaces, qui proviennent pour beaucoup de la reconquête forestière, ne sont pas toujours bien valorisés. La forêt pourrait être alors un complément de revenus pour les agriculteurs. Et grâce à la sylviculture appropriée, la valeur ajoutée des produits issus de ces espaces augmenterait.</p> <p>Aujourd'hui, un tiers de la forêt est utilisé à usage pastoral (notamment sur les Causses). Pour la majorité de ces surfaces, il est cependant bien difficile de parler de véritable sylvopastoralisme car la ressource bois est peu valorisée.</p> <p>Plusieurs débouchés existent pour les bois des exploitations agricoles : bois-énergie (vente de bois bûche, auto-consommation ou production de plaquettes forestières), piquets, produits de construction, paillage, etc. Quelques agriculteurs se diversifient déjà, et une action de préfiguration de la charte forestière a consisté à valoriser les pratiques de ces agriculteurs par des bilans technico-économiques et des visites sur leur site (en cours fin 2014).</p> <p>La production de bois énergie intéresse plus particulièrement les acteurs agricoles. Elle permet de donner un débouché à des produits forestiers qui n'en possédaient pas par ailleurs.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>En lien avec Terra Rural, et la chambre d'agriculture, le travail sera donc axé sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Valoriser l'action de préfiguration et communiquer sur les liens entre agriculture et forêt <p>Des bilans technico-économiques ont été réalisés chez 4 agriculteurs valorisant leur bois de différentes façons. Ces données manquaient à certains agriculteurs pour se lancer dans des projets de valorisation des bois. Il s'agira donc de relancer les agriculteurs déjà rencontrés et intéressés. Cela fera également suite à la réunion d'information sur les groupements d'employeurs qui a eu lieu le 18 novembre 2014 à la Salle-Prunet.</p> <p>D'autre part, Le 26 septembre 2015 aura lieu la journée départementale des Cuma. Le thème de cette année est le machinisme bois. La charte forestière et</p>	

Terra Rural se sont associées à cette journée, et présenteront ainsi les deux démarches et la volonté des élus de travailler ensemble sur les liens entre agriculture et forêt. Cela permettra de valoriser les fiches réalisées dans le cadre de l'action de préfiguration. En outre, la journée se déroulant près d'une menuiserie à Florac, une visite de l'atelier sera proposée aux participants par la charte forestière.

✓ **Mobilisation des agriculteurs pour le projet éventuel de chaufferie bois porté par la commune de Florac, qui à ce jour, exprime une volonté d'approvisionnement local**

L'objectif est de faire émerger un groupe d'agriculteur susceptible de fournir du bois énergie à une ou plusieurs collectivités, via leur activité ou l'activité d'un salarié. Dans ce sens, la création d'une société coopérative sous forme de SCIC ou de SCOP pourrait être envisagée.

Phase 1 : Créer et animer un groupe d'agriculteurs autour de la production du bois énergie pour approvisionner des chaufferies locales.

- Présentation lors d'une AG du pôle local de la chambre d'agriculture à Florac du projet de réseau de chaleur
- Travail d'animation du groupe (évaluation des possibilités et motivations), prises de contact et visite d'une société coopérative (par exemple la SCIC ERE 43),
- Etude d'un montage juridique et organisationnel, étude des coûts,
- Définition d'un cahier des charges de production de plaquettes forestières et d'une charte de production, dans un but de gestion durable.

Si le projet de chaudière bois de Florac voit le jour, cela pourra être un premier moteur.

Phase 2 : Travail avec les collectivités, les agriculteurs et les partenaires sur :

- Un cahier des charges d'approvisionnement (lien avec les marchés publics), afin de garantir aux chaudières bois un approvisionnement local ;
- Le coût de mobilisation, pour les agriculteurs, et le coût d'achat de la plaquette forestière pour les collectivités.

NOTE : en 2015, est sorti un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Ademe appelé « Dynamic Bois ». Le but est d'aider financièrement des projets pour approvisionner les chaufferies bois ayant bénéficiées du Fonds Chaleur. Dans ce cadre, le CRPF a déposé un projet global pour le territoire « Cévennes-Aigoual », et la Chambre d'Agriculture a décidé de déposer un projet sur la mobilisation des agriculteurs pour l'approvisionnement en bois-énergie, sur la base de ce qui était proposé dans le cadre de la charte forestière. Le territoire d'action y est plus grand, cependant, étant très lié au projet de Florac, les communautés de communes de la Charte forestière, et notamment Florac-Sud Lozère seront des partenaires privilégiés.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°6, n°8, n°12, n°13, n°14, n°22

Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture
Partenaires identifiés	Communauté de communes Florac-Sud Lozère, CRPF, CCI, CUMA, Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise
Lieu de réalisation : Territoire cévenole avec un partenariat plus poussé avec la Charte forestière et la communauté de communes Florac-Sud Lozère Durée de l'action : LT Type d'action : animation et étude Calendrier prévisionnel : 2015 / 2016	Plan de financement prévisionnel
	Coût de l'action sur la mobilisation des agriculteurs: 26 800 € (20 000 € Chambre d'agriculture et 6800 € coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise) Autofinancement Chambre d'agriculture : 8 040 € AMI Dynamic Bois : 18 760 €
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs volontaires - Volume de bois mobilisable - Nombre de participants à la visite - Nombre d'hectares mobilisés
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la production de plaquettes forestières par les agriculteurs

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°6	Création d'un groupe d'échanges sur l'agro-foresterie (lien avec la démarche Terra Rural)
Contexte/objectifs	
<p>L'agro-foresterie, à savoir l'association de l'arbre et de la culture ou de l'élevage sur une même parcelle agricole, est une pratique ancestrale. Cependant, avec le développement de l'agriculture mécanisée après la seconde guerre mondiale, les liens entre agricultures et forêts se sont distendus, et les systèmes agro-forestiers sont devenus moins présents. Aujourd'hui, ces systèmes sont repris et retravaillés afin de répondre aux défis actuels comme l'indépendance énergétique ou l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Pour la charte forestière de territoire, l'agro-foresterie peut-être pertinente pour commencer à intéresser certains agriculteurs à la complémentarité de l'arbre et de la culture. Cela peut-être une première porte d'entrée pour montrer aux agriculteurs l'intérêt des espaces boisés, et des usages complémentaires.</p> <p>Cela d'autant plus que, suite à une visite de terrain organisée par l'animatrice de la démarche Terra Rural de la Cévenne des Hauts Gardons, ces systèmes ont eu une résonance particulière auprès de plusieurs agriculteurs. Cette action a donc également pour objectif la diffusion des bonnes pratiques agro-forestières.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Certains agriculteurs se sont montrés intéressés pour développer ce type de projet, notamment sur la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons. Cependant, l'identification de ces agriculteurs, de leurs pratiques actuelles et de leurs besoins doit être précisée.</p> <p>Phase 1: Organisation d'une rencontre entre les agriculteurs intéressés par les pratiques d'agroforesterie. Les contacts se feront par les listings des Communautés de communes. Le but de cette réunion est</p> <ul style="list-style-type: none">- D'identifier les besoins, les réalisations faites par le passé sur un territoire donné ;- D'échanger sur les pratiques entre agriculteurs (une visite de site pourra être organisée) ;- D'identifier des projets concrets et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Est-ce que les agriculteurs souhaitent s'insérer dans des protocoles de suivi ou préfèrent-ils échanger informellement ? Est-ce qu'il y a des regroupements possibles ? Est-ce qu'il existe des financements pour ces types de projets ?	

Cette réunion se fera en priorité sur la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, en lien avec la démarche Terra Rural, qui a déjà commencé à travailler sur ce sujet. Cependant, selon les réponses et contacts obtenus, d'autres réunions « territorialisées » pourront être organisées.

Phase 2 : pérennisation du groupe d'échanges (rencontre une ou deux fois par an)

Phase 3 : mise en œuvre des actions identifiées par le groupe d'échanges, comme par exemple rencontre avec des chercheurs spécialisés, mise en place d'une formation, projet tutoré d'étudiants, etc.

Après cette phase d'animation particulière, des projets concrets seront à étudier. Déjà, un site a été pré-identifié pour valoriser le mûrier en fourrage. Cette expérience devra être accompagnée (en cours de définition), et valorisée.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°5, n°7, n°8, n°18, n°22

Maître d'ouvrage	Communauté de communes pour la phase de prospection ; à définir pour l'accompagnement des projets
Partenaires identifiés	PNC, Alodear, bureau d'étude Agroof
Lieu de réalisation : Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et de Florac-Sud Lozère Durée de l'action : CT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2015/2020	Plan de financement prévisionnel
	A voir en fonction des demandes au fil de l'eau du groupe d'échanges Projet tutoré étudiant : frais de déplacement des étudiants Aides financières possibles du Fonds Vivea pour la phase 3
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs assistants aux rencontres - Nombre de projets agro-forestiers émergés
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement personnalisé des projets concrets agro-forestiers - Echanges de pratiques régulières

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°7	Valoriser le foncier par une animation autour de la trufficulture
Contexte/objectifs	
<p>La truffe est un produit forestier non ligneux. La trufficulture peut permettre à un propriétaire de bénéficier d'un revenu supplémentaire. Au niveau territorial, la trufficulture peut avoir un intérêt en terme d'aménagement du territoire : restauration d'anciennes terrasses autrefois cultivées par exemple, lutte contre l'embroussaillage et ouverture des paysages en redonnant, par la culture, un aspect vivant à des parcelles aujourd'hui abandonnées. Cela peut également participer à la protection contre les incendies.</p> <p>Cependant, toutes les terres ne sont pas adaptées à la truffe et à sa culture. Sur notre territoire, le secteur des Gorges du Tarn est notamment bien adapté à la trufficulture, mais le potentiel est également intéressant sur les secteurs calcaires autour de Florac. Il existe d'ailleurs d'anciennes truffières sur lesquelles il serait intéressant de travailler, afin d'envisager peut-être des réhabilitations, et de restaurer ainsi un patrimoine local existant.</p> <p>De plus, malgré la présence au niveau départemental d'un syndicat des trufficulteurs, la trufficulture n'est pas encore très développée. Or, la truffe est un produit prestigieux et recherché, qui peut être bénéfique d'un point de vue économique au territoire.</p> <p>L'objectif principal de cette action est de mettre en place une animation spécifique afin d'augmenter l'installation de parcelles truffières sur le territoire. Elle peut-être considérée comme le point de départ d'une action plus large sur la promotion d'un produit local, et la production de produits forestiers non ligneux.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Phase 1 : Organisation d'une visite conviviale sur des parcelles truffières afin de sensibiliser les élus. Cette visite sera l'occasion de parler de la trufficulture, des avantages que peuvent en retirer les propriétaires et la collectivité, des différentes techniques de réalisation des plantations, et peut-être plus globalement ouvrir sur l'aval de la filière truffe. Cette visite, essentiellement à destination des élus, sera le point de départ de l'action, afin d'engager les acteurs dans la poursuite de l'animation.</p> <p>Phase 2 : Repérage foncier des propriétaires dont les parcelles sont potentiellement intéressantes pour la trufficulture. En effet, pour plus d'efficacité, seuls les propriétaires situés sur les secteurs propices des gorges du Tarn ou des pentes des causses (vallées du Tarnon et de la Mimente) seront contactés par la suite.</p>	

Phase 3 : Contact et invitation des propriétaires préalablement ciblés à une réunion d'information. Cette réunion permettra de présenter globalement l'intérêt de la trufficulture et de préciser les conditions techniques et économiques pour la création ou la réhabilitation de truffières. Des diagnostics leurs seront proposés à cette occasion. Pour plus d'impact, deux réunions seront organisées : une sur le secteur de Ste Enimie, une sur le secteur de Florac.

Phase 4 : Réalisation des diagnostics auprès des propriétaires intéressés.

En parallèle, une enquête non exhaustive sera réalisée auprès des élus sur leur connaissance de la truffe et des trufficulteurs, afin de recenser plus précisément les propriétaires intéressés, et de faire ressortir les zones d'anciennes truffières.

Opportunité : une demande de stage ; un groupe d'étudiants lors d'un projet tutoré.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°6, n°22

Maître d'ouvrage	A définir
Partenaires identifiés	Syndicat des trufficulteurs de Lozère
Lieu de réalisation : secteurs des gorges de la charte forestière	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : CT	Coût total de l'animation spécifique (organisation de réunions, envoi de courriers, réalisation de diagnostics) : 6500 euros
Type d'action : étude/animation	Indicateurs d'évaluation
Calendrier prévisionnel : 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux réunions - Nombre de contacts pris - 20 diagnostics réalisés
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de promotion autour de la truffe - Accompagner les porteurs de projets - Mener une réflexion plus large sur la gestion forestière et la production de champignons

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt aux usages complémentaires

FICHE ACTION N°8	Les élus et le foncier : Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires
Contexte/objectifs	
<p>Les espaces intermédiaires entre agriculture et forêt, à savoir les espaces qui ne sont ni strictement agricoles, ni strictement forestiers, pourraient être mieux valorisés sur le territoire. Les élus, à travers leur rôle d'aménageur du territoire, sont confrontés à ces espaces, qu'ils doivent gérer soit en propre, dans le cas de propriétés publiques, soit indirectement pour le foncier privé (demande d'autorisation de défrichement par exemple). Ces espaces intermédiaires concentrent plusieurs enjeux : évolution et perception du paysage, utilisation pastorale éventuelle, potentiel de mise en valeur agricole ou forestière, sensibilité vis-à-vis des incendies, ...</p> <p>Or, ces espaces intermédiaires ne sont pas toujours faciles à appréhender pour les élus. Cette action se propose donc de monter une méthode pour aider les élus à intervenir sur l'aménagement de ces espaces. L' élu, comme garant de l'intérêt général, peut ainsi se positionner pour harmoniser et clarifier le fonctionnement du foncier, et notamment des espaces intermédiaires.</p> <p>Cette action fait partie d'une action globale menée par l'association des Communes forestières sur le Massif Central sur plusieurs territoires et qui concerne la réalisation de projets sur le foncier forestier en fonction des caractéristiques propres au Massif Central. L'action aboutira à la mise à disposition d'une « boîte à outils sur le foncier forestier » à destination des élus des collectivités, dans lequel l'action de la charte forestière Gorges Causses Cévennes sera englobée.</p> <p>L'objectif est d'accroître l'implication des collectivités dans la restructuration du foncier. Il s'agira de travailler essentiellement à destination de l' élu aménageur du territoire plus qu'à destination de l' élu propriétaire forestier, et de prendre en compte la forêt dans l'aménagement du territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Travail global sur plusieurs communes</p> <p>Phase 1 : Recensement des espaces agricoles et forestiers (à partir de données cadastrales ou photo-aériennes) et surtout des zones intermédiaires (boisements lâches, landes, parcours) (étude foncière) sur une commune ou sur un secteur de commune, et définition des types et catégories des espaces intermédiaires. Il pourra être réalisé des diagnostics agricoles et forestiers des parcelles. Ils devront inclure l'aspect paysager, la biodiversité et la cohérence de gestion du foncier à l'échelle du territoire de la commune.</p>	

Phase 2 : Mise en place d'une méthode pour une description claire des espaces intermédiaires : quels sont les propriétaires, quels sont leurs statuts, quelle est la gestion (si une gestion il y a), comment décrire cet espace ? Tout ceci devra être réalisé en cohérence avec les définitions réglementaires (défrichements).

Cette méthode sera à construire en partenariat avec le Parc National des Cévennes et la DDT.

Phase 3 : Définition des choix pour le propriétaire selon le type de terrain et le propriétaire : défrichement pour remise en pâture, sylvo-pastoralisme, gestion forestière par exemple. Seront inclus les aspects réglementaires (procédure pour passer d'un état à un autre), ainsi que les enjeux pouvant influencer les choix.

Seront également identifiés les besoins d'échanges, d'acquisition et d'accès aux parcelles pour aider à la mise en valeur.

Un volet pédagogique sera ensuite développé afin de pouvoir reproduire cette méthodologie, le but étant d'insérer cette expérience dans la boîte à outil sur le foncier forestier. A chaque outil technique (possibilités de gestion) sera associée la démarche réglementaire en cohérence. Cela aura d'autant plus d'importance avec la nouvelle réglementation nationale en la matière.

Tout cela sera à relier avec une clarification de la réglementation sur le foncier forestier, en partenariat avec le Parc national des Cévennes.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n° 5, n°22

Maître d'ouvrage	Association des communes forestières de Lozère
Partenaires identifiés	ONF, CRPF, SAFER, Chambre d'Agriculture, DDT, Association des Groupements forestiers, PNC
Lieu de réalisation : Deux ou trois communes de la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses pour la première action Durée de l'action : MT Type d'action : étude Calendrier prévisionnel : 2016/2017	Plan de financement prévisionnel
	En cours de définition.
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des zones recensées - Méthode définie - Implication des élus dans le projet
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion dans la boîte à outils du foncier pour les élus (Communes forestières)

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt préservée et protectrice

FICHE ACTION N°9	Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle
Contexte/objectifs	
<p>Tout le territoire de la charte forestière est concerné par le risque incendie. Les difficultés d'interventions sur certains terrains escarpés et la dispersion de l'habitat rendent la lutte contre les incendies difficile. Un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) de la Lozère a été défini et court sur la période 2006-2012 (en cours de réactualisation aujourd'hui). Ce plan départemental donne les grandes orientations pour la Lozère en matière de lutte, et est ensuite décliné au niveau opérationnel, par massifs, dans des documents appelés PDM –DFCI (Plans de Massifs de Défense des Forêts contre l'Incendie). Sur le territoire de la charte forestière, quatre PDM ont été approuvés, et couvrent toute la zone. Cependant, aujourd'hui, d'après le bilan du PDPFCI 2006/2013 réalisé par la sous-préfecture, peu d'équipements ont été réalisés.</p> <p>D'autre part, il existe déjà de nombreux outils à disposition des collectivités, et des structures œuvrant pour la défense contre les feux de forêts, comme les ASA DFCI (association syndicale agréée de DFCI).</p> <p>Le rôle de la charte forestière est de faire passer les informations des différentes structures, et de faire le lien avec les élus.</p> <p>Le but de cette action est donc de conforter les actions déjà en cours, de maintenir une politique de DFCI active, et de montrer les liens entre gestion forestière et DFCI. Pour cela, au moins un exemple de piste DFCI multifonctionnelle sera réalisé, et une communication spécifique sera engagée.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action est divisée en deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Rencontre des communes sur le territoire (couplée à l'action de préfiguration sur la desserte forestière). Ces rencontres de communes permettent de clarifier les rôles de chacun en matière de DFCI, et de faire émerger des projets. Participation de la charte forestière aux discussions du pôle DFCI de la sous-préfecture.✓ Réaliser un exemple de piste multifonctionnelle dans le but de créer un maillage de piste de cette nature sur le territoire <p>Aujourd'hui, les pistes DFCI ne servent pas uniquement à la lutte contre le feu, mais peuvent également servir à la desserte forestière. Cela va dans le sens de lier gestion forestière et lutte contre les incendies.</p> <p>Trois pistes ont été pré-identifiées : St Julien d'Arpaon, La Salle-Prunet et St Laurent de Trèves. La commune de Florac a également été ciblée.</p> <p>Phase 1 : Présentation du projet en pôle DFCI</p>	

Phase 2 : Etude de faisabilité technico-économique

Phase 3 : Etude de faisabilité « organisationnelle et juridique ». Il s'agira de monter un projet qui satisfasse autant la commune (entretien DFCI) que les propriétaires forestiers (accès aux parcelles pour l'exploitation forestière). Une convention entre le maître d'ouvrage et les propriétaires devra être passée.

Phase 4 : Réalisation des travaux de la piste multifonctionnelle. Une attention particulière sera apportée à la qualité des travaux. Un suivi particulier et un bilan seront réalisés afin de montrer l'intérêt de cette piste.

Phase 5 : Visite du site avec une information/formation sur le lien entre gestion forestière et DFCI (sylviculture préventive). Sans se soustraire aux moyens de lutte traditionnels (pistes, débroussaillage), la gestion forestière bien menée, par ses coupes et travaux permet de diminuer le risque incendie.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°17, n°18, n°22

Maître d'ouvrage	Commune (St Julien d'Arpaon, La Salle-Prunet, St Laurent de Trèves et/ou Florac)
Partenaires identifiés	DDT, CRPF, ONF, association des Communes forestières, Parc national des Cévennes, coopérative la Forêt Privée
Lieu de réalisation : St Julien d'Arpaon, La Salle-Prunet, St Laurent de Trèves et/ou Florac Durée de l'action : MT Type d'action : Animation et investissement Calendrier prévisionnel : Rencontres des Communes : 2015 Piste multifonctionnelle : 2015/2017 Phase 1 : 1 mois Phase 2 à 3 : 6 mois Phase 4 : 4 mois Phase 5 : 1 mois	Plan de financement prévisionnel
	Coûts des travaux pour les pistes multifonctionnelles en cours de définition
	Aides financements possibles au titre de la DFCI à 80%
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Piste réalisée - Volumes de bois mobilisables suite à la réalisation de la piste multifonctionnelle - Nombre d'hectares « protégés » contre le risque incendie suite à la réalisation de la piste multifonctionnelle - Nombre de personne assistant à la visite de la piste et à l'information sur la sylviculture préventive
	Suites à donner à l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Mener un travail plus approfondi sur la sylviculture préventive 	

Axe 2 : Gérer les interfaces

Aller vers une forêt préservée et protectrice

FICHE ACTION N°10	Mettre en place un sylvetum
Contexte/objectifs	
<p>Le changement climatique en cours a pour conséquence une aggravation des inondations et des sécheresses, et l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques graves (ONU, 2014).</p> <p>La partie sud du territoire de la charte forestière, en zone méditerranéenne, sera le premier touché par ces transformations. Il est donc important de trouver des solutions pour anticiper les conséquences sur la forêt. Un sylvetum spécifique sur l'adaptabilité de la forêt aux changements climatiques pourrait alors être créé : création d'un site sur une surface conséquente, sur lequel seront plantées et étudiées des essences déterminées.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'apporter, par la mise en place de surfaces test, une meilleure connaissance sur l'adaptation des essences au changement climatique, l'adaptation des traitements de ces essences, et la résilience des forêts. Ce sera également l'occasion de communiquer sur ces sujets auprès des citoyens.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Cette action est décomposée en deux parties : une partie sur la réalisation des surfaces test à proprement parlé, et une partie sur la valorisation du site et des résultats au niveau territorial.</p> <p>Le sylvetum pourrait être mis en place sur la forêt domaniale des Gardons (à confirmer).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Mise en place des surfaces tests Phase 1 : Recherche bibliographique et définition d'un protocole Phase 2 : Réalisation des travaux en fonction de ce protocole ✓ Valorisation du site et des résultats au niveau territorial Pour que cette action soit compréhensible des citoyens, et qu'ils puissent se l'approprier, il est nécessaire de la valoriser au mieux. Phase 1 : Elaboration d'une stratégie de valorisation avec les partenaires et les élus	

Cette stratégie pourra passer par : des visites de sites (avant/après plantations), des informations sur les essences, et les traitements réalisés, des suivis réguliers de la mise en œuvre de l'action et des résultats, une vulgarisation des résultats scientifiques, une réflexion sur une communication novatrice, etc. Les élus des communautés de communes seront fortement associés, afin d'apporter une vision territoriale.

Phase 2 : Mise en œuvre de cette stratégie de valorisation.

Liens avec les autres actions de la charte : Action n°4

Maître d'ouvrage	ONF
Partenaires identifiés	Communautés de communes, CRPF, Communes forestières
Lieu de réalisation : Partie sud du territoire de la charte forestière	Plan de financement prévisionnel
	A définir
Durée de l'action : LT	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole rédigé - Nombre d'élus associés - Nombre d'élus participant aux réunions
Type d'action : Etude et investissement	Suites à donner à l'action
	Bilan à plusieurs années.
Calendrier prévisionnel : 2015/2016 : définition du protocole et de la valorisation du site test 2016/2017 : Réalisation des premiers travaux	

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°11	Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local
Contexte/objectifs	
<p>Le taux de boisement sur le territoire est important (62% de la surface totale du territoire, en comptant les boisements lâches et garigues boisées), mais la plupart des bois sont utilisés pour l'industrie, le bois-énergie ou le bois d'œuvre, avec un peu de bois construction. Or, c'est la production et la commercialisation de bois d'œuvre qui permet une plus value pour les forêts, les propriétaires et les acteurs du territoire.</p> <p>En privilégiant le bois dans leurs bâtiments publics, les collectivités contribuent ainsi à répondre aux objectifs de développement durable définis au niveau national et européen, et permettent de développer les filières locales. Cependant, il est parfois difficile d'intégrer la notion de bois local dans la construction des bâtiments bois des collectivités.</p> <p>L'association des Communes forestières accompagnent les projets dans le cadre du programme « 100 constructions en bois local ».</p> <p>Cette action poursuit ainsi l'action de préfiguration de la charte forestière sur l'insertion de bois local dans deux projets du territoire, et insère de nouveaux éléments sur lesquels travailler.</p> <p>Le but est d'avoir une démarche pro-active sur le bois dans la construction, et dans les projets des collectivités, afin de développer cette filière.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Deux projets sont pré-identifiés, mais d'autres projets pourraient voir le jour. Il est alors nécessaire de travailler sur plusieurs axes en même temps :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Veille sur les projets de bâtiments des collectivités : sur toutes les communes <p>Il s'agira, en lien avec les communautés de communes, ou directement avec les communes, selon la présence ou non d'un agent de développement inter-communal, d'identifier et de faire remonter les projets de bâtiments des communes auprès de l'animatrice de la charte forestière. L'animatrice relayera ensuite ces projets à l'association des Communes forestières pour une communication spécifique sur la construction bois auprès des porteurs de projets.</p>	

✓ **Veille sur les achats d'une ou plusieurs communes prises en exemple.**

Les collectivités réalisent régulièrement des achats divers : mobilier, équipements extérieurs (bancs publics, clôtures...), etc. A l'établissement du budget, il est possible d'avoir la liste d'achat des collectivités, et le seuil correspondant aux marchés publics. Il pourrait donc être demandé à une ou plusieurs communes la liste des achats de l'année, puis de définir les achats sur lesquels il serait possible de travailler avec des entreprises locales. Une information sur les possibilités d'insertion de bois et des entreprises locales serait alors apportée aux communes. Cette action, selon le temps imparti, pourra commencer à partir des budgets de 2015 ou de 2016.

✓ **Accompagnement pour l'insertion de bois local dans au moins un projet public (programme « 100 constructions publiques en bois local »)**

Des projets sont déjà identifiés sur Florac, la Salle-Prunet, St Julien d'Arpaon, Moissac :

Maison des services (travail sur ce projet lors de l'élaboration de la CFT)

Eco-hameau de la Salle-Prunet

Halle en bois de St Julien d'Arpaon

Préau à Moissac-Vallée-Française

Pour chaque projet, il s'agira de travailler avec la communauté de communes à l'insertion de bois local dans le marché public d'appel d'offres.

Phase 1 : Insertion des projets dans le programme « 100 constructions en bois local » de la Fédération nationale des Communes forestières (sous réserve d'acceptation), qui permet d'avoir accès à des retours d'expériences, de participer à un réseau national, et de valoriser les projets. Si les projets ne peuvent pas rentrer dans ce programme, ils pourront tout de même être accompagnés par ailleurs par les Communes forestières Languedoc-Roussillon.

Phase 2 : Accompagnement dans la rédaction des cahiers des charges, pour faciliter l'insertion de bois local dans les marchés publics, en s'appuyant sur les retours d'expériences des autres chartes forestières régionales ou nationales, et sur l'association des Communes forestières.

Toute cette démarche se réalisera dans un objectif d'exemplarité. Des certifications, telles que PEFC (certification de gestion durable des forêts) pourront être favorisées.

La démarche de traçabilité aujourd'hui menée par les Communes forestière sera privilégiée

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°15, n°16, n°18, n°22

Maître d'ouvrage	Association des Communes forestières et Communautés de communes avec l'appui de la charte forestière de territoire pour la veille et l'accompagnement Une commune ou communauté de communes pour la construction d'un bâtiment en bois local
Partenaires identifiés	CCI, mission « transformation du bois », Arfobois, ONF, coopérative la Forêt Privée, PNC

Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes Durée de l'action : MT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2015/2020	Plan de financement prévisionnel
	Animation par la charte forestière et l'association des communes forestières. Coût du bâtiment selon le projet.
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets de construction bois local émergés - Nombre d'achats effectués par la commune ou communauté de communes tests sur les achats publics - Nombre de bâtiments publics en bois local effectivement construits
	Suites à donner à l'action
<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur l'insertion de bois local dans la construction, une vitrine des savoirs-faires locaux - Visites sur les bâtiments réalisés - Formation des entrepreneurs bois aux marchés publics 	

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°12	Prospection sur les projets de chaudières au bois
Contexte/objectifs	
<p>Le bois-énergie est une énergie renouvelable, locale, et neutre au niveau carbone. Les chaufferies bois peuvent être individuelles, par bâtiment, ou alimenter un réseau de chaleur. Les réseaux de chaleur sont performants, permettent des économies d'énergie, et un coût moindre du combustible pour l'utilisateur.</p> <p>Sur le territoire de la charte forestière, peu de chaufferies ont été réalisées par des collectivités. Or, le développement d'une filière locale d'approvisionnement en bois énergie peut être favorisé par le développement de la consommation, et les collectivités peuvent impulser cette demande. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer le « peu » de chaudières bois : manque d'information, accessibilité, approvisionnement, territoire très rural, etc. Mais cela peut-être également dû à un facteur « temps ». En effet, il est constaté que les collectivités changent leur mode de chauffage en urgence, lorsque celui-ci tombe en panne. Une action de préfiguration a donc été réalisée lors de l'élaboration de la charte forestière, afin de créer un suivi des changements de chaudières sur le territoire et de réaliser des notes d'opportunité pour un changement en bois-énergie en fonction de ce suivi. Cette action a été réalisée en partenariat avec la mission bois-énergie de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère, qui accompagne les porteurs de projets.</p> <p>Cette action fait donc suite à l'action de préfiguration, et a pour objectif de cibler plus précisément les consommateurs potentiels afin de développer le chauffage au bois sur le territoire, et de faire une communication intense permettant la bonne mise en route du futur réseau de chaleur de Florac.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Il faudrait appuyer la prospection de projets de chaudières au bois, l'objectif de développement de la consommation locale ayant été identifié. Le projet de réseau de chaleur de Florac pose beaucoup de questions aux habitants. Il est donc nécessaire de bien communiquer autour de ce projet à travers des visites de chaufferies, des démonstrations, afin que ce réseau soit un projet exemplaire sur le territoire.</p> <p>Phase 1 : A partir du document de l'action de préfiguration bois-énergie, prospector les porteurs de projets potentiels : communes et porteurs de projets cibles.</p> <p>Phase 2 : visites en vue de communiquer sur le bois-énergie en général (faire émerger des projets collectifs et individuels), et sur le futur réseau de chaleur de Florac en particulier.</p>	

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°13, n°14, n°22	
Maître d'ouvrage	Chambre de Commerce et d'Industrie, mission bois-énergie et animation de la charte forestière de territoire
Partenaires identifiés	Union régionale des Communes forestières, association Cévenne éco-tourisme, Lozère énergie, PNC
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : sur trois ans, avec la première année plusieurs visites proposées.	Plan de financement prévisionnel
	Réalisation dans le cadre de la mission bois-énergie de la CCI : un focus particulier est apporté à notre territoire, avec des nombreuses visites à organiser, et une communication à repenser.
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets bois-énergie émergés - Nombre de notes d'opportunité ou d'étude de faisabilité réalisées - Nombre de kW installés - Nombre de personnes sensibilisées au chauffage au bois
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur le suivi qualité des chaudières au bois (maintenance, approvisionnement) - Identification de solutions adaptées à un territoire rural très peu peuplé. Un des leviers déjà identifié est la mutualisation des projets bois-énergie entre plusieurs porteurs de projets, mutualisation d'études et/ou de travaux. Un « appel à candidature » pour porter des projets communs pourrait donc être envisagé.

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°13	Accompagner l'approvisionnement local des chaudières bois publiques et privées
Contexte/objectifs	
<p>Le territoire de la charte forestière n'est pas encore maillé par un réseau de chaudières à plaquettes forestières. Cependant, les projets se développent, et une étude de faisabilité a même été réalisée pour la ville la plus importante du territoire en termes d'habitants (Florac, environ 2000 habitants). Pour l'instant, l'approvisionnement paraît suffisant, mais à moyen terme, si ce projet voit le jour, il faudra alors avoir une réflexion pour garantir un approvisionnement local. De plus, un entrepreneur a fait part de sa volonté de s'agrandir. Il est donc utile de mener une véritable réflexion sur l'approvisionnement, et les sources d'approvisionnement possibles (voir action n°5).</p> <p>Un travail a déjà commencé sur les « questions à se poser » pour un approvisionnement local, réalisé à l'aide de la Chambre de commerce et d'Industrie, l'association des Communes forestières, et le Parc national des Cévennes, coordonné par la charte forestière de territoire. Ce travail spécifique sur Florac bénéficiera aux petites chaudières.</p> <p>Mais comment garantir un approvisionnement local ? Comment sécuriser, au travers de l'approvisionnement, la continuité du service de fourniture d'énergie ?</p> <p>Cette action consiste donc à un accompagnement personnalisé auprès des élus pour garantir un approvisionnement local, et la diversification des sources d'approvisionnement. L'objectif est de répondre aux interrogations des élus sur les possibilités et garanties d'un approvisionnement local et pérenne, pour la chaudière bois de Florac notamment, mais sera élargit aux autres chaudières, publiques et privées.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Phase 1 : Tenue d'une réunion sur l'approvisionnement auprès de la commune de Florac afin d'identifier les volontés des élus. A-t-on besoin d'une plateforme ? Veut-on alimenter uniquement les chaudières publiques ? Comment insérer des critères de gestion durable ? etc. L'étude ressource réalisée dans le cadre de l'élaboration de la charte forestière pourra en partie répondre à ces questions.</p> <p>Phase 2 : En fonction des besoins, travail avec les élus sur la structuration d'un approvisionnement en bois-énergie sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rencontre des entreprises déjà fournisseurs,- Travail avec les élus sur la meilleure gestion d'une plateforme bois-énergie,- Recherches sur la gestion des plateformes bois-énergie et leur gestion.	

<p>Phase 3 : Organisation d'un voyage d'étude sur la thématique de l'approvisionnement local sur deux jours, pour voir la problématique de l'approvisionnement sur toute la filière : de l'amont (forêt) à l'aval (chauffage, valorisation des cendres). Jour 1 : visite de forêts (publiques et privées), dont les bois ont été vendus pour le bois-énergie ; visite d'une plateforme de stockage Jour 2 : rencontre d'agriculteurs ou de chantiers d'insertion travaillant sur la production de bois-énergie et visite d'une chaudière au bois</p> <p>Phase 4 : Création de la plateforme bois-énergie, avec une gestion en partenariat public/privé.</p> <p>Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°5, n°12, n°16, n°22</p>	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Florac-Sud Lozère pour la plateforme Charte forestière et CCI pour l'animation
Partenaires identifiés	CCI mission bois-énergie, Association des Communes forestières, Parc National des Cévennes
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : Phase 1 et 2 : 4 mois Phase 3 : 6 mois Phase 4 : 1 an	Plan de financement prévisionnel
	Phase 3 : coût à préciser selon le nombre de personnes) Phase 4 : Plateforme bois-énergie 700 000 euros (estimation coût plateforme bois-énergie) Des subventions possibles de l'Ademe, la Région, le Département
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes à la réunion sur l'approvisionnement et au voyage d'étude - Nombre d'entreprises contactées - Nombre de contrat d'approvisionnement mis en place - Volumes de bois contractualisés
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la qualité de l'approvisionnement

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°14	Structurer la filière bois-bûche (châtaignier ?)
Contexte/objectifs	
<p>Le bois-bûche et sa structuration en une filière de qualité peut-être une orientation intéressante pour un territoire aussi rural que celui de la charte forestière. Et cela notamment pour la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, centrée sur une vallée encaissée, où le développement de chaudières à plaquettes forestières paraît limité. En effet, pour de petites communes, ou pour les communes sur lesquelles l'habitat est très dispersé, le bois-bûche, avec des poêles ou des chaudières à hauts rendements est une solution de chauffage intéressante.</p> <p>Le chêne vert, facilement valorisable et déjà utilisé largement pour du bois-bûche est présent sur le territoire de la communauté de communes. Cependant, le châtaignier, utilisé plus rarement parce que devant être stocké plus longtemps, peut-être une essence sur laquelle travailler.</p> <p>Cette action consiste donc à étudier la faisabilité d'une structuration de la filière bois-bûche, lancée au départ sur la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons. Les élus souhaitent également faire le lien avec une micro-filière de production de plaquettes forestières, à voir en fonction des consommations locales.</p> <p>L'intérêt de cette action est de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travailler à une structuration d'une filière bois-bûche locale, avec la mise en commun de matériel pouvant être coûteux,- Avoir une commercialisation plus simple,- Faciliter l'obtention d'une marque comme la marque LR Sud Bois bûche.	
Descriptif de l'action	
<p>Phase 1 : pré-faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Analyse fine de l'organisation actuelle de la filière bois-bûche : nombre de personnes exploitants, matériels utilisés...✓ Recherche des exploitants actuels et particuliers intéressés✓ Organisation d'une réunion sur la communauté de communes (« appel à volontés »)✓ Organisation d'une visite de site✓ Recherche de retours d'expériences, notamment d'AMAP bois-bûche✓ Mise en perspective des volontés des élus et des usagers	

Phase 2 : Réalisation d'une plateforme mutualisée bois-bûche, selon les résultats de la pré-faisabilité, avec du matériel mutualisé. Le matériel à mutualiser est encore à affiner, mais il pourrait y avoir par exemple un treuil de débardage, une remorque forestière ou un combiné scieur-fendeur.

Les intérêts d'un stockage et de matériels mutualisés sont de plusieurs ordres :

- Structuration d'une filière bois-bûche locale avec plusieurs producteurs,
- Mise en commun de matériel pouvant être coûteux,
- Facilité pour obtenir la marque LR Sud Bois bûche.

A ce jour, l'organisation pour ce projet n'a pas encore été réfléchi, et devra être travaillée avec les producteurs volontaires : Association de producteurs ? Société coopérative ? Ce sont des réflexions qui seront menées dans le cadre de la charte forestière, avant la mise en œuvre du projet et des investissements.

En 2015, un autre projet bois-bûche, du même ordre que celui de la Cévenne des Hauts Gardons, a été soulevé sur la communauté de communes Florac-Sud Lozère. Tout cela permettra de mailler le territoire de stockage et de matériel commun.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n° 1, n°5, n°16, n°22

Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons – Animation charte forestière sur la phase 1
Partenaires identifiés	CCI, mission transformation du bois
Lieu de réalisation : Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons Durée de l'action : LT Type d'action : animation et investissement Calendrier prévisionnel : Année 1 : pré-faisabilité Année 2 (option) : création de la plateforme	Plan de financement prévisionnel
	Phase 1 : La pré-faisabilité du projet sera une animation spécifique de l'animatrice de la CFT Phase 2 : Hangar de stockage mutualisé et matériel de production mutualisé Dépenses : 65 000 € Recettes : ATI (Fonds Feder), Conseil départemental, autofinancement de la communauté de communes
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan de l'organisation actuelle de la filière - Nombre de personnes intéressées - Nombre de personnes assistant à la réunion et à la visite de site - Réalisation effective de la plateforme bois-bûche
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité du bois bûche sur le territoire

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°15	Réalisation d'un guide/répertoire virtuel des produits bois et équipements disponibles localement sur le territoire (action conditionnée à la mise en place du groupe d'entrepreneurs)
Contexte/objectifs	
<p>Les entreprises de la filière bois en sud Lozère, étant de petites tailles et dispersées, n'ont pas toujours le temps de communiquer auprès des consommateurs. Or, une véritable démarche marketing poussée peut permettre à certaines entreprises de gagner en part de marché. Certaines entreprises possèdent un site Internet, mais toutes n'en sont pas dotées. De plus, lorsqu'un particulier recherche un produit local, ou une entreprise locale, il ne sait pas toujours où s'adresser. Il n'existe pas non plus de recensements de tous les équipements disponibles des entreprises, agriculteurs ou même particuliers.</p> <p>Des annuaires d'entreprises sont déjà disponibles sur les sites de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers, et d'Arfobois, rassemblant leurs membres ou adhérents. Ces annuaires peuvent être une première base de réflexion, mais le but ici n'est pas de réaliser un annuaire : il s'agit en effet de monter un site de promotion des produits locaux entre plusieurs entreprises du sud Lozère. Cette action est également un préalable à la recherche d'un produit de niche à développer sur le territoire (action n°16).</p> <p>En fonction des discussions avec le Pays Cévennes, cette action pourra être menée entre la charte forestière Gorges Causses Cévennes et la charte forestière du Pays Cévennes. L'association Bois Cévenol pourrait également être intéressée.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Phase 1 : Faisabilité de l'action</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposition de cette idée auprès d'un groupe d'entrepreneurs (voir action n°16)- Définition des besoins précis des entreprises par rapport à ce site Internet <p>Phase 2 : Recensement des entreprises volontaires</p> <ul style="list-style-type: none">- Recensement des entreprises et mise à disposition des données déjà récoltées par les partenaires (CCI, CMA, Arfobois).- Visites de site et enquête sur leurs produits bois	

<p>Phase 3 : mise en œuvre du site Réalisation du site Internet recensant les produits des entreprises. Ce site peut-être réalisé au départ entre les entreprises volontaires, avec la possibilité d'une évolution progressive. Il est évident que, pour que ce site soit utile, une mise à jour régulière devra être réalisée.</p> <p>Remarque : il sera discuté, en fonction du groupe d'entrepreneurs la pertinence d'un guide papier plutôt qu'un guide virtuel.</p> <p>Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°11, n°16, n°22</p>	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes ou entreprises, selon les résultats des discussions du groupe d'entreprises La nouvelle association territoriale, en cours de définition, pourrait également porter cette action
Partenaires identifiés	CCI, mission « transformation du bois » et « bois-énergie », Chambre des métiers, FFB, Capeb, Pays Cévennes, Arfo-bois
Lieu de réalisation : territoire de la charte forestière Durée de l'action : CT Type d'action : investissement Calendrier prévisionnel : 2015 : recensement des entreprises et récolte des données 2016 : mise en œuvre du site Internet	Plan de financement prévisionnel
	Prestation d'un graphiste et d'un prestataire pour le site Internet : 2500 €
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises engagées dans l'action - Nombre de personnes visitant le site internet (après 1 an de mise en service)
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Partage et communication du site - Mise à jour régulière des données

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°16	Monter un groupe d'échanges d'entreprises en vue : d'une mutualisation d'outils de production et/ou le développement d'un produit de niche local et/ou une massification de l'offre Action inter-chartes (à discuter)
Contexte/objectifs	
<p>Sur le territoire de la charte forestière, des entreprises de 1^{ère} et 2^{nde} transformation sont présentes, mais on constate un manque d'adéquation entre les entreprises de la 2^{nde} transformation et la ressource locale. De plus, les entreprises sont de petites tailles, et très dispersées. Pas toujours en bonne posture au niveau financier, il est important de les soutenir et de leur apporter un appui.</p> <p>Ce tissu de petites entreprises est important pour le territoire, et elles peuvent accroître leur part de marché, à condition qu'elles développent des produits de niches, non standardisés, pour pouvoir faire face à un marché concurrentiel. Mais pour cela, il est nécessaire que les entrepreneurs puissent se regrouper autour d'un projet collectif.</p> <p>Ainsi, la première action proposée envers les entreprises, et en préalable de toute autre action, est la tenue d'un groupe d'échanges entre les entreprises de la filière bois amont et aval. Le but est de mieux faire connaître les entreprises de la filière entre elles, et au niveau du territoire, afin de faire émerger des actions concrètes et le développement de produits locaux.</p> <p>Pour plus d'efficacité, il serait intéressant de la monter en partenariat avec la charte forestière du Pays Cévennes, qui, notamment sur le massif des Cévennes, a la même problématique que notre territoire.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Elle est divisée en deux points :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Assurer une veille des entreprises du territoire, par des contacts réguliers ; aide aux entreprises.✓ Lancement d'une première réunion pour le groupe d'entreprises, de préférence en soirée. <p>Ce groupe a pour but de faire avancer des actions concrètes et de monter des actions de mutualisation. Il sera important qu'un élu, connu des entrepreneurs les invite. Pour lancer la dynamique, et afin de les intéresser, plusieurs axes de réflexion, ressortant du diagnostic de la charte forestière, leur seront proposés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'un site Internet commun sur les produits et les équipements que l'on peut trouver localement (action n°15).	

Ce site Internet des produits bois et équipements du Sud Lozère pourra être relayé par d'autres sites aujourd'hui existant, comme ceux des communautés de communes, la Chambre de commerce et d'industrie, etc.

- Réflexion sur la mutualisation d'un séchoir (relance d'un dossier porté préalablement par le Pays Cévennes)
- Réflexion sur le lancement d'un produit de niche local
- Consultation sur les programmes Européens (quels projets possibles, etc.)
- Présentation des programmes finançant les projets mutualisés, en invitant la Datar Massif Central et un groupe d'entreprises exemple (comme Vivier Bois Haut Languedoc)
- Comment garantir un approvisionnement aux entreprises locales ? (massification de l'offre)

Pour que les entrepreneurs assistent à cette réunion, il est important de bien la préparer en amont et de leur apporter des solutions concrètes. La réalisation d'enquêtes individuelles lors de l'élaboration de la charte forestière a déjà permis un premier contact avec les entrepreneurs. Il est donc probable que la tenue d'une réunion collective soit alors plus facile à organiser.

Selon les résultats de cette première réunion, une méthode plus précise pourra être définie avec les entrepreneurs. Si cette réunion ne donne pas de résultats, il faudra revoir une méthode avec les partenaires de l'action.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°11, n°13, n°14, n°15, n°22

Maître d'ouvrage	Communautés de communes (animation CFT), avec un appui de la CCI Pays Cévennes (à discuter)
Partenaires identifiés	Chambre des métiers, FFB, Capeb, CBE, Communes forestières, Arfobois
Lieu de réalisation : territoire de la Charte forestière Gorges Causses et de la Charte forestière du Pays Cévennes Durée de l'action : CT Type d'action : Animation Calendrier prévisionnel : Tenue d'une réunion en 2015	Plan de financement prévisionnel
	Animation au départ dans le cadre de la CFT et des programmes de la CCI
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entrepreneurs assistant au groupe d'échanges - Indice de volonté des entrepreneurs souhaitant poursuivre l'action
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation du groupe d'échanges - Montage d'un accompagnement ciblé auprès des entreprises du sud Lozère - Réalisation d'un projet commun

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et de consommer localement les bois

Aller vers une complémentarité amont/aval

FICHE ACTION N°17	Créer un réseau de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil général et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)
Contexte/objectifs	
<p>La desserte des massifs forestiers est un élément crucial dans la mobilisation de bois. Les routes permettent le lien entre la ressource et les entreprises de transformation. D'après l'étude ressource du diagnostic de la charte forestière, 43% du volume sur pied de la charte forestière de territoire est considéré comme difficile ou très difficile d'accès, 57% est considéré comme facile ou moyennement facile d'accès.</p> <p>Fort de ce constat, une action de préfiguration de la charte forestière devait recenser les points noirs de desserte, avec les élus. Cette action a été redirigée vers un recensement des points noirs et l'émergence de projets de desserte. La rencontre des communes a également été l'occasion de discuter de DFCl (Défense des Forêts contre les Incendies).</p> <p>Des projets ont émergé mais toutes les communes n'ont cependant pas pu être rencontrées. Cette action fait donc suite à l'action de préfiguration de la charte forestière.</p> <p>Les objectifs de cette action sont de sensibiliser les élus à la question de la desserte forestière, et faire émerger des projets concrets, avec de préférence une dimension territoriale.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>L'action se décompose en plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Les projets de résorption de points noirs (suite action de préfiguration) <p>Dans le cadre de son schéma de desserte, le Conseil général de Lozère a identifié plusieurs points noirs, également identifiés par les élus et partenaires forestiers lors de l'action de préfiguration :</p> <ul style="list-style-type: none">- Massif du Bougès (commune de Cassagnas)- Déviation de Florac (expérimentation sur une DIG ?)- Massif entre Barre-des-Cévennes et St Julien d'Arpaon- Une partie de la route entre Molines et Balsièges	

A noter que la plupart de ces pistes sont également des pistes DFCI.

Les communes concernées ont été rencontrées en même temps que la réalisation de ce schéma de desserte, et certaines sont favorables à la mise en place de projets : Barre des Cévennes, St Julien d'Arpaon et Ispagnac. Des estimatifs ont été fait. Il faut maintenant passer à la phase opérationnelle :

Phase 1 : Animation auprès des propriétaires privés, et de la ou des collectivités concernés par le site identifié

Phase 2 : Etude de faisabilité technique, en fonction des solutions à mettre en œuvre (définition du projet)

- Analyse précise du potentiel forestier (volume mobilisable, travaux forestiers induits, gestion future possible...),
- Chiffrage du projet proposé

Phase 3 : Validation du projet par les propriétaires et le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage de l'action validera l'étude de faisabilité technique.

Un retour aux propriétaires sera ensuite réalisé. Cela permettra d'analyser avec eux les modalités pratiques, notamment par rapport aux questions foncières et réglementaires.

Phase 4 : Réalisation des travaux

Une fois le projet validé, les travaux seront mis en œuvre. Des conventions seront établies avec les propriétaires éventuels pour garantir le droit de passage.

Sur la commune de Florac, selon la volonté des élus, pourra être expérimentée une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG).

✓ **Continuer l'action de préfiguration, qui permettait une rencontre des communes autour de la question de la desserte forestière**

Rencontre des communes, qui n'ont pas pu être rencontrées en 2014, couplée avec une discussion sur la DFCI, afin de recenser les points noirs de desserte et les projets potentiels. Grâce à ces rencontres, des projets ont pu ressortir (autres que ceux indiqués plus haut) : St Laurent de Trèves, la Salle-Prunet, St Martin de Lansuscle, St Julien d'Arpaon.

✓ **En parallèle de l'émergence de ces projets concrets, il est prévu la promotion des techniques alternatives de débardage par des visites de site:**

- Visite de la coupe à câble de Florac en 2015
- Visite des goulottes forestières d'un particulier à Molezon en 2016

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°1, n°2, n°9, n°18, n°22

Maître d'ouvrage	Communes (Barre des Cévennes et/ou St Julien d'Arpaon et/ou St Laurent de Trèves), avec un appui d'animation de la charte forestière de territoire
Partenaires identifiés	Coopérative la Forêt Privée, CRPF, ONF, PNC
Lieu de réalisation : communes du territoire de la charte forestière Durée de l'action : LT Type d'action : Animation et investissement Calendrier prévisionnel : 2015/2016 : réalisation des projets pré-identifiés et émergence de nouveaux projets 2016/2020 : réalisation des nouveaux projets identifiés	Plan de financement prévisionnel
	La rencontre des communes et les visites rentrent dans le cadre de l'animation globale de la CFT.
	Dépenses de la commune selon le projet : 90 000 € environ pour le projet de St Julien/Barre 50 000 € environ pour le projet de Cassagnas En cours de définition pour les autres projets
	Des aides financières sont possibles auprès de la Région au titre de la desserte forestière : 80%
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets potentiels émergés - Nombre de rencontre avec les élus - Nombre de projets de desserte réalisés - Volume supplémentaire pouvant être mobilisé grâce à la desserte - Nombre de personnes aux visites des techniques alternatives de débardage
Suites à donner à l'action	
<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des projets réalisés - Travail plus approfondi sur les techniques alternatives de débardage 	

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une culture forestière commune

FICHE ACTION N°18	Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisation
Contexte/objectifs	
<p>La forêt est multiple. Elle accueille différents usages : randonneurs, cueilleurs, chasseurs, producteurs de bois.... Ces différents usages ne sont pas toujours bien appréhendés ou compris.</p> <p>De plus, on constate aujourd'hui que la culture forestière est faible, et qu'il manque un partage des connaissances forestières.</p> <p>Il est donc utile de monter un véritable plan de communication et de sensibilisation autour de la forêt, et de la filière bois.</p> <p>Avoir des informations et formations régulières permettra de mieux prendre en compte la forêt, dans les politiques publiques, et chez les propriétaires privés.</p> <p>L'objectif de cette action est donc d'aboutir à une culture forestière commune, et de partager les regards de chacun.</p> <p>Le but est également d'arriver à une meilleure coordination entre tous les acteurs sur les sessions de formation ou de sensibilisation, et à une meilleure diffusion de l'information.</p> <p>Il faut que cette information soit intense sur le territoire pour arriver à ce que les sujets autour de la forêt et de la filière bois soit plus souvent discuté/débatu.</p>	
Descriptif de l'action	
<p><u>Toutes cibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">✓ Médias <p>Un article tous les mois dans la presse locale sur la forêt, avec des thématiques différentes, qui sera à relier avec un sujet d'actualité, pour plus d'impact. D'autres médias comme la télévision ou les radios locales pourront également être sollicités (création d'une émission radio notamment).</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Diffuser l'information dans les bulletins intercommunaux, voire communaux ; ainsi que sur les sites Internet des communautés de communes, pour faire connaître notamment les avancées des actions de la charte forestière✓ Evènements grand public et professionnels lors de la journée Internationale des Forêts en mars	

Pour 2015, l'organisation d'un évènement réduit lors de la journée internationale de la forêt a finalement été annulée pour cause d'élections départementales (mars 2015). L'idée est donc d'organiser cet évènement en 2016, puis, en fonction de l'intérêt des participants, de créer un évènement plus ample, organisé tous les deux ans si besoin (voir action n°19).

✓ Formations/informations

Une des premières actions pourrait être une information sur par exemple « concilier chasse et gestion forestière ». La gestion de la pression cynégétique à travers la gestion des habitats est un thème novateur qui permettrait de lier le monde de la chasse au monde forestier.

Cible élus

Au moins une journée thématique sera organisée par an. Les thématiques qui ressortent pour la première année, et qui font partie des priorités de la charte forestière sont par exemple :

- Le réinvestissement en forêt (ONF/Communes forestières)
- La desserte forestière (multi-partenaires)

Cible propriétaires forestiers privés

Monter une formation ou une information plus particulière auprès des propriétaires privés

Le contenu et la thématique est à travailler avec le CRPF. Une des pistes est une information sur la gestion forestière des petites propriétés.

D'autres pistes sont à explorer, notamment sur la biodiversité forestière.

Liens avec les autres actions de la charte : Toutes les actions de la charte forestière

Maître d'ouvrage	Communautés de communes (animation de la CFT)
Partenaires identifiés	Tous les acteurs
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : LT	Le plan de communication rentre dans le cadre de l'animation globale de la charte forestière et les journées d'informations sont organisées par les partenaires.
Type d'action : animation	Indicateurs d'évaluation
Calendrier prévisionnel :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'articles de presse et d'articles pour les bulletins intercommunaux parus - Nombre de journée d'informations / formations - Nombre de personne assistant aux journées d'informations / formations

2015/2020	
	Suites à donner à l'action
	- Pérennisation des informations/formations : c'est la régularité de l'action qui permettra d'avoir des résultats à long terme

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une culture forestière commune

FICHE ACTION N°19	Créer un évènement sur la forêt
Contexte/objectifs	
<p>Il n'existe pas sur le territoire de la charte forestière d'évènement ayant pour support la forêt, rassemblant tous les acteurs et usagers, et permettant de promouvoir l'image du territoire à travers la filière bois.</p> <p>Or, ce type d'évènement, notamment s'il est renouvelé, permet de mieux communiquer sur la forêt et ses enjeux. Il permet de rassembler des publics divers qui ne se connaissent pas forcément.</p> <p>Cette action a donc pour objectif, à travers l'organisation d'un rendez-vous tous les deux ans sur le thème de la forêt, de favoriser la connaissance des différents usagers de la forêt, de faire se rencontrer les professionnels et de faire connaître le milieu forestier au sens large au grand public. Il sera également l'occasion que tous les usagers de la forêt se rencontre, pour essayer de croiser les visions de chacun.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Plus qu'un évènement annuel, les élus souhaitent organiser un évènement une fois tous les deux ans.</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Pour 2016 : organisation d'un évènement lors de la journée internationale de la forêt (voir fiche action n°18 sur le plan de communication, formation, information).✓ Pour 2017 et après : organisation d'un rendez-vous une fois tous les deux ans sur une journée <p>Phase 1 : Définition de l'objectif de l'évènement, et du programme souhaité avec les élus</p> <p>Phase 2 : Identification des partenariats possibles avec différents acteurs du monde de la forêt et organisateurs d'évènements (associations par exemple)</p> <p>Au départ plus petit, cet évènement pourra prendre de l'ampleur selon les volontés des élus et des partenaires.</p> <p>Phase 3 : Définition précise du programme, du coût, et recherche de financements</p> <p>Phase 4 : Réalisation de support de communication, et diffusion ; réalisation d'un questionnaire à destination du public cible, évaluant le niveau qualitatif de l'évènement.</p> <p>Phase 5 : Réalisation de l'évènement</p>	

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°16, n°18, n°22	
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Partenaires identifiés	Tous les acteurs. Un partenariat avec d'autres structures intercommunales lozériennes ou non, comme le Syndicat mixte du Galeizon peut-être envisagé.
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes Durée de l'action : CT Type d'action : animation Calendrier prévisionnel : 2015 : évènement sur la journée internationale de la forêt (voir fiche n°18) 2016 : organisation d'un premier évènement	Plan de financement prévisionnel
	1000 euros pour la première journée Forfait de 2000 euros par journée, selon le nombre de jours choisis pour l'évènement.
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de publications, diffusions, ... - Nombre de personnes assistant à l'évènement - Evaluation qualitative à travers un questionnaire
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation de l'évènement

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers un partage des connaissances forestières

FICHE ACTION N°20	Concevoir des panneaux temporaires d'explication pour les chantiers forestiers
Contexte/objectifs	
<p>On constate que les coupes de bois ne sont pas toujours très bien perçues par les usagers de la forêt, notamment par méconnaissance de la gestion forestière, et de la filière en général. Une communication ciblée permettrait de désamorcer certains conflits.</p> <p>Cette action vise donc à réaliser des panneaux temporaires de chantiers d'exploitation forestière, mis à disposition des adhérents de la coopérative, ainsi que du syndicat des récoltants forestiers. Elle permettrait de communiquer auprès du grand public et de le sensibiliser.</p> <p>Ces panneaux expliqueraient au grand public la coupe de bois, la valorisation qui en est fait, etc. (contenu à travailler). L'objectif étant de communiquer sur les travaux forestiers, expliquer les coupes de bois, et faire prendre conscience aux utilisateurs d'où viennent leurs produits bois. Cela permet également d'avoir une visibilité auprès du grand public.</p> <p>Un partenariat avec l'ONF pourrait être également envisagé afin d'avoir un discours commun entre forêt publique et forêt privée.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Cette idée d'action provenant de la charte forestière, ces panneaux pourraient au départ être mis à disposition de ce territoire. Cependant, la possibilité d'étendre cette action à un niveau départemental ou interdépartemental n'est pas exclue.</p> <p>Cette action sera réalisée en partenariat avec le Syndicat des propriétaires forestiers de Lozère.</p> <p>Phase 1 : Entretiens avec la coopérative la Forêt Privée, le syndicat des récoltants forestiers et le syndicat des propriétaires forestiers (voire l'ONF s'ils sont intéressés), pour discuter et valider un premier contenu. Différents points peuvent être mis en avant comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des éléments généraux de contexte : les acteurs de la filière bois, la gestion d'une forêt ;- Des éléments sur la valorisation des bois : de l'arbre à l'objet par exemple ;- Des éléments indiquant plus précisément la coupe : la nature de la coupe par exemple. <p>Phase 2 : Réalisation des panneaux de chantiers et distribution aux adhérents de la coopérative et du syndicat des récoltants.</p>	

Phase 3 : Après deux ans de fonctionnement, réunion entre les partenaires, pour évaluer l'impact de ces panneaux sur le grand public

Ces panneaux seraient disposés lors des travaux forestiers, dans l'idéal à proximité des routes ou des chemins potentiellement fréquentés, afin d'avoir un impact plus important.

NOTE : en 2015, est sorti un Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Ademe appelé « Dynamic Bois ». Le but est d'aider financièrement des projets pour approvisionner les chaufferies bois ayant bénéficiées du Fonds Chaleur. Dans ce cadre, le CRPF a déposé un projet global pour le territoire « Cévennes-Aigoual », et les acteurs ont décidé de reprendre l'idée de ces panneaux temporaires dans leur projet. Le territoire d'action y est plus grand, cependant, l'idée étant ressortie de la charte forestière, les communautés de communes de la Charte forestière seront des partenaires privilégiés.

Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°18, n°22

Maître d'ouvrage	Coopérative la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise Syndicat des récoltants forestiers de Lozère
Partenaires identifiés	Syndicat des propriétaires forestiers de Lozère, CRPF, association des Communes forestières, conseil général et régional, ONF
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes Durée de l'action : MT Type d'action : investissement Calendrier prévisionnel : Phase 1 et 2 : 1 an Phase 3 : 2 ans	Plan de financement prévisionnel
	Réalisation des panneaux : 4000 € environ pour 500 panneaux de chantiers (nombre et prix à revoir) Des aides financières possibles auprès de la Région et du Conseil général.
	Indicateurs d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de panneaux réalisés et distribués - Retour des exploitants sur l'utilisation de ces panneaux
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Communication lors de l'évènement sur la forêt et le bois - Extension de la démarche hors du territoire de la charte forestière (partenariat avec d'autres chartes forestières de Lozère ?)

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers un partage des connaissances forestières

FICHE ACTION N°21	Valoriser les sentiers forestiers
Contexte/objectifs	
<p>Le milieu naturel remarquable et globalement très préservé du territoire de la charte forestière, favorise les activités de pleine nature et la randonnée. La forêt est support de ces activités, et répond à une demande sociale : itinéraires de randonnées, de vélo, d'équitation, traversant des massifs boisés, accrobranches (deux sites répertoriés sur le territoire), arboretum, etc. Cela peut engendrer différentes visions, et donc parfois des conflits entre la forêt comme activité de loisirs et la forêt productrice de bois. Or, une meilleure sensibilisation du public à la forêt, et notamment à sa structure (la forêt est majoritairement privée) et à sa gestion permettrait de diminuer certains conflits d'usages.</p> <p>Cette action vise donc à mettre en place une communication spécifique sur les sentiers forestiers, existants ou à améliorer, à travers différents outils/supports.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>Remarque : cette action pourra être mise en lien avec le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.</p> <p>Phase 1 : recensement de sentiers possibles Identification d'un site pré-identifié : le chemin des Boissets à Ste Enimie. Ce chemin longe la forêt domaniale et passe en partie en forêt. Etant au-dessus des Gorges du Tarn, le panorama peut également permettre d'orienter la communication de ce chemin autour de l'histoire forestière du pays (par exemple : politique de la restauration des terrains en montagne). Ce sentier a également l'avantage de passer par un domaine appartenant au Conseil général (le domaine des Boissets) qu'il souhaite valoriser. A noter que ce sentier doit faire l'objet au préalable de travaux de réaménagement et de sécurisation.</p> <p>Phase 2 : Etude de faisabilité technico-économique</p> <p>Phase 3 : Identification du ou des supports de valorisation, à travailler avec les offices de tourisme. Par exemple, un quizz pour les randonneurs peut-être imaginé.</p>	

Phase 4 : Réalisation des travaux d'aménagement du sentier	
Phase 5 : promotion de ce sentier, à travers différents outils à définir selon le lieu du sentier.	
D'autre part, d'autres sentiers pourraient être intéressants, et qui ont déjà été identifiés comme forestiers par des communautés de communes, comme le sentier des Broussous. Un lien devra être fait avec l'office intercommunal de tourisme et la communauté de communes en charge du sentier. Ceux-ci, déjà bien aménagés, peuvent être valorisés dès aujourd'hui à travers des supports de communication. Le sentier du Martinet sur la Cévenne des Hauts Gardons serait également intéressant.	
Un maillage de sentiers forestiers pourra ainsi être réalisé sur le territoire de la charte forestière de territoire	
Liens avec les autres actions de la charte : Actions n°18, n°22	
Maître d'ouvrage	Communes et communautés de communes (Cévenne des Hauts Gardons notamment)
Partenaires identifiés	ONF, Conseil départemental, offices de tourisme, PNC
Lieu de réalisation : Une ou plusieurs commune du territoire de la charte forestière Durée de l'action : MT Type d'action : investissement Calendrier prévisionnel : Phase 1 à 3 : 1 an Phase 4 : 5 mois Phase 5 : 5 mois	Plan de financement prévisionnel
	A définir selon le sentier
	Indicateurs d'évaluation
	- Fréquentation du sentier - Selon les supports de communication : nombre de supports distribués
	Suites à donner à l'action
	- Entretien du sentier - Promotion du sentier

Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

Aller vers une politique forestière territoriale de long terme

FICHE ACTION N°22	Animer la charte forestière de territoire
Contexte/objectifs	
<p>Menées à l'initiative des acteurs locaux, et principalement des élus, les chartes forestières permettent à un territoire de définir sa stratégie forestière, et de monter un programme d'actions pluri-annuelles en faveur de la forêt et du bois. Outils de concertation et de contractualisation, elles engagent les acteurs autour d'un projet commun faisant de la forêt et du bois un levier de développement local.</p> <p>Après un an et demi de travail d'animation, la réalisation d'un diagnostic et la définition d'orientations, le plan d'actions de la charte forestière a été rédigé. Une réelle dynamique a été enclenchée. Afin de continuer dans cette dynamique, suivre et relancer les projets en cours ou à réaliser, une animation spécifique est nécessaire.</p> <p>De plus, cette animation permettra de lancer les actions, qui aujourd'hui, ont encore besoin d'un temps de réflexion et de mise en réseau.</p> <p>Les objectifs sont de faire émerger, mettre en œuvre et suivre les projets « forêt-bois » sur le territoire, favoriser les rencontres et échanges pour plus d'efficacité, et mettre en cohérence les actions de chacun.</p>	
Descriptif de l'action	
<p>L'animation de la charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes correspond à 1 ETP (équivalent temps plein), réparti comme suis :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Animation de l'outil charte forestière de territoire- Organisation d'un comité de pilotage au moins une fois par an,- Organisation du comité restreint d'élus au moins deux fois par an, et autant que de besoins,- Organisation d'une réunion technique avec les principaux partenaires de la charte forestière à mi-parcours pour la première année de mise en oeuvre,- Entretien de la dynamique de concertation entre tous les acteurs,- Communication et valorisation des actions de la charte forestière,- Participation aux réunions de réseaux des chartes forestières,- Contribution au référentiel national des chartes forestières de territoire <ul style="list-style-type: none">✓ Mise en cohérence et suivi des avancées des actions en cours des partenaires de la charte forestière✓ Participation aux réunions et actions des partenaires, pouvant être hors charte forestière, mais qui permettent de promouvoir la charte, faire con-	

naître nos actions, et faire émerger de nouveaux projets si besoin

120 jours alloués

- ✓ Animation spécifique d'actions, notamment celles portées par les communes ou communautés de communes : certaines actions ont besoin d'animation spécifique et de mise en réseau avant de passer aux investissements. Cette animation active et opérationnelle, permettra de favoriser la mise en œuvre de projets ayant besoin d'une aide extérieure.

115 jours alloués

Un bilan sera réalisé annuellement, qui mettra notamment en exergue le nombre de jours alloués à chaque action. Le bilan en fin de première année notamment permettra d'évaluer les résultats et de rééquilibrer ces jours si nécessaire pour les années à venir.

Liens avec les autres actions de la charte : cette action est liée avec toutes les autres actions de la charte forestière.

Maître d'ouvrage	Communauté de communes cévenole Tarnon Mimente jusqu'à fin 2014, puis communauté de communes Florac Sud Lozère
Partenaires identifiés	Membres du comité de pilotage de la charte forestière de territoire et autres acteurs concernés par la forêt et le bois.
Lieu de réalisation : Territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes	Plan de financement prévisionnel
Durée de l'action : LT	Dépenses : 1 ETP sur 5 ans, frais de déplacement et communication : Sur 3 ans : 104 000 € Les frais de communication incluent l'organisation d'un évènement pour la journée internationale de la forêt en 2015.
Type d'action : animation	Indicateurs d'évaluation
Calendrier prévisionnel : 2015 - 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions et participation des partenaires et des élus - Contacts établis - Communication réalisée : articles, échanges - Bilan annuel
	Suites à donner à l'action
	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser l'animation

4. Echancier

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière					
1. Animation pour un regroupement de propriétaires (suite action de préfiguration)	21 935 €				
2. Animation pour du regroupement foncier	Animation		20 000 €		
3. Monter un chantier-exemple d'une exploitation en régie		Animation + 3200 €			
4. Détermination d'itinéraires sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole	24 345 €				

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 2 : Gérer les interfaces					
5. Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)	Animation + 26800 €				
6. Mettre en place un projet d'agro-foresterie (lien avec Terra Rural)	Animation	1 200 €	Animation		
7. Etude de potentiel sur la trufficulture				En cours de définition	
8. Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires	En cours de définition				
9. Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle	Animation + coût selon la piste				
10. Mise en place d'un sylvetum	En cours de définition				

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois					
11. Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local	Animation + coût selon le bâtiment				
12. Prospection sur les projets de chaudières au bois	Animation				
13. Accompagner l'approvisionnement local des chaudières bois publiques et privées	Animation		700000 € (plateforme)		
14. Structurer une filière bois-bûche (châtaignier?) sur une communauté de communes	Animation	65 000 €			
15. Réalisation d'un guide/répertoire virtuel des produits bois disponibles localement sur le territoire - Action inter-charte (à discuter)		Animation + 2500 €			
16. Monter un groupe d'échanges d'entreprises en vue d'une mutualisation d'outils de production et/ou le développement d'un produit de niche local - Action inter-chartes (à discuter)	Animation				
17. Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil général et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)	Animation + coût selon le chemin de desserte				

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Axe 4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer					
18. Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisations pour tous					
19. Créer un évènement sur la forêt		1 000 €	2000 €/jour		2000 €/jour
20. Concevoir des panneaux temporaires d'explication pour les chantiers d'exploitation	4 000 €				
21. Valoriser un sentier forestier	Animation + coût selon le sentier				
22. Animer la démarche charte forestière	104 000 €			A définir	